

Conseil Municipal du 25 novembre 2016 à 19 H 30.

Compte rendu

Présents : E. BAHY, R. BAZIN, M. BEAUFREZ, A. FESSLER, L. GOTTI, H. GRISEY, M. HAMELIN, N. IRENÉE, M. KROMER, MA. MANIER, J. PETITJEAN, C. PHILIPPON.

Excusés : JP GRUEBER procuration à C. PHILIPPON, A. ISBLED procuration à M. HAMELIN, S. SANNER procuration à J. PETITJEAN

Secrétaire de séance : Hervé GRISEY

En préambule, Monsieur le Maire demande l'inscription de deux questions supplémentaires à l'ordre du jour :

- Concession captage du Fayé, Syndicat des Eaux
- Concession prise d'eau, réservoir défense incendie, M. Patrick HECK.

Approbation à l'unanimité par les membres du Conseil.

Délibération n° 89/2016

1. Désignation du secrétaire de séance : Monsieur Hervé GRISEY est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Délibération n°90/2016

2. Approbation du compte rendu de la séance précédente : Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 17 octobre 2016.

Délibération n°91/2016

3. Concession captage d'eau, Syndicat des Eaux : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Syndicat des Eaux à bénéficier d'une extension du périmètre de captage d'eau, lieu-dit le Fayé, pour une durée de 10 ans à compter du 1^{er} janvier 2017. Une convention tripartite sera signée entre la Mairie d'Étueffont, l'ONF et le Syndicat des Eaux.

Délibération n°92/2016

4. Réservoir défense incendie, M. Patrick HECK : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur Patrick HECK à bénéficier d'une concession de réserve d'eau, défense incendie. Cette concession sera gratuite, toutefois une clôture devra être mise autour du bassin.

5. Finances :

Délibération n°93/2016

5.1. Inscription crédit, opération construction mur du cimetière : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'inscription de la subvention de Monsieur le Député ZUMKELLER en recettes d'investissement pour un montant de 18 000 € pour l'opération de rénovation du mur du cimetière.

Délibération n°94/2016

5.2. Coupes de bois 2016-2017 : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le programme proposé par l'ONF pour la campagne 2016-2017.

L'ONF propose, pour juin 2017, des coupes sur la parcelle G, en blocs et sur pied. Le bois de la parcelle F a été vendu à l'Entreprise CENCI.

Sur les bois d'Eloie, les parcelles 11,7 et 3 seront vendues en bois de chauffage pour les habitants après vente des billes dont le volume est estimé à 100m³. La quantité de bois devrait être suffisante pour les particuliers.

Échange entre Monsieur Hervé GRISEY et Monsieur Alain FESSLER sur les conditions d'exploitations des bois en raison des contraintes liées à la présence des drains rayonnants du captage du Fayé.

Délibération n°95/2016

5.3. Résultat CAO : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir les deux entreprises proposées par la commission d'appel d'offre concernant les travaux de construction partielle du mur d'enceinte du cimetière, à savoir :

- Gros œuvre : Entreprise ALBIZATTI 94 328, 23 € HT
- Serrurerie : Entreprise MOUGIN 20 685 € HT

Sur ces montants un retour de participation des communes de Petitmagny et de Lamadeleine Val des Anges (environ 22 000 €) est attendu, et la subvention de Monsieur le Député Michel ZUMKELLER (18 000 €) viendra en déduction.

Madame Martine HAMELIN demande si un plan du cimetière peut être envisagé. Monsieur le Maire explique que c'est compliqué et qu'il faut venir chercher les renseignements en Mairie.

Délibération n°96/2016

5.4 Modification statuts CCPSV : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la modification des statuts communautaires à savoir la suppression de la compétence culturelle : le château de Rougemont le Château et l'orgue de Lachapelle sous Rougemont.

Délibération n°97/2016

5.5 Modification de la notion d'intérêt communautaire : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la modification de la notion d'intérêt communautaire en validant la suppression de la zone des tissages, sur la zone d'aménagement. Cette demande de la communauté de communes permet de clarifier la situation.

En prolongement Monsieur le Maire explique qu'aujourd'hui les communes perçoivent des recettes de la zone multisite nord et de l'aéroparc. Mais l'avenir reste incertain et la fusion des deux communautés de communes modifiera la donne car il y a des différences actuellement entre les deux communautés de communes. Pour clarifier également la situation, la zone d'aménagement (ZA) est devenue zone d'aménagement économique (ZAE). Avec cette distinction il pourra y avoir reversement de la communauté de communes.

Délibération n°98/2016

5.6 Gouvernance CCPSV / CCHS : Dans le cadre de la fusion, chaque commune doit se prononcer entre un principe de droit commun ou un accord local dont le principe joue sur le nombre de délégués des communes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide, de retenir l'accord numéro 4, avec 3 délégués d'Etueffont contre 4 actuellement, pour la composition de la nouvelle assemblée.

Question de Madame Marianne BEAUFREZ : comment vont se dérouler les élections des délégués ? Monsieur le Maire répond qu'il n'a pas encore d'informations sur les orientations prises par les autres collectivités et qu'une élection des trois délégués pour la commune d'Etueffont devra avoir lieu avant la fin de l'année lors d'un conseil spécifique. Une réunion hors conseil sera prévue le jeudi 8 décembre 2016 à 19h00 pour discuter de la loi NOTRe, de la future Communauté de Communes et de la nomination des délégués.

Délibération n°99/2016

6. Dissolution du Syndicat du Fayé : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide, la dissolution du syndicat intercommunal de la route du Fayé à compter du 31 décembre 2016.

Monsieur le Maire précise qu'une convention devra probablement être signée pour l'entretien de la route forestière, dès que la nouvelle communauté de communes sera créée.

Délibération n°100/2016

7. Indemnité de la Trésorière : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% à Madame la Trésorière, soit un montant de 380 € environ pour l'année.

8. Informations diverses :

8-1 Anciens Combattants : remerciements pour la subvention permettant la réfection de son drapeau.

8-2 Déclassement de la route RD 12 : Le 10 mai 2016, Monsieur le Maire avait envoyé un courrier à la Préfecture pour l'informer de son désaccord du déclassement de la route RD 12. Monsieur le Maire donne lecture de la réponse de Monsieur le Préfet l'avisant que la RD12 conservera son classement actuel sous réserve de l'avis des maires des autres communes concernées par ce déclassement.

8-3 Devis pour le bulletin municipal : La commission bulletin a demandé des devis pour imprimer le prochain bulletin à l'extérieur afin de simplifier la gestion des impressions pour le

personnel. Plusieurs devis ont été demandés en se basant sur l'ancien bulletin. Pour la même prestation, on constate un grand écart de prix.

Les membres de la commission proposent de faire un essai pour l'impression du prochain bulletin, qui comporte une quarantaine de pages, et de retenir l'entreprise NJ EVENTS, de Montbéliard, pour un montant de 1 195, 20 €. Le bulletin sera prêt pour le 5 décembre.

Un bilan complet sera fait pour savoir si on poursuit l'impression à l'extérieur lors de l'édition des prochains bulletins.

9. Questions Diverses :

9-1 Colis de Noël : Préparation le 16 décembre des colis (117 individuels, 34 couples) et distribution le samedi 17 décembre. Madame Chantal PHILIPPON demande des volontaires pour la préparation des colis

9-2 Service Civique : Le conseil municipal avait déjà donné un accord de principe pour mettre en place un service civique. Monsieur Jacques PETITJEAN explique le projet : suppression du service militaire en 1997. Le service civique est un engagement volontaire, réservé à des jeunes de 16 à 25 ans, qui peut évoluer sur une période de 6 à 18 mois. Plusieurs domaines sont prioritaires : la solidarité, la santé, l'éducation pour tous, la culture et les loisirs, le sport, l'environnement, mémoire et citoyenneté, développement international, et actions humanitaires. Le temps de travail est au minimum de 24 heures par semaine, et peut aller jusqu'à 35 heures, avec une rémunération de 470, 14 € payée par l'Etat et 106, 94 € pris en charge par la collectivité (en nature ou en argent). Le jeune bénéficie d'un régime complet de sécurité social. L'objectif est de mobiliser la jeunesse sur les grands domaines vus précédemment. Monsieur Jacques PETITJEAN précise que ce n'est pas un stage mais les jeunes bénéficieront chacun de tuteurs qui les accompagneront et les guideront dans leurs missions. Ils les aideront, également, à préparer leurs reconversions dans le monde professionnel en sortant de la mission.

L'État a donné un agrément pour deux missions : « conforter nos politiques environnementales » avec comme tuteurs Monsieur Hervé GRISEY et Madame Annie ISBLED, et « développer la solidarité intergénérationnelle », encadrée par Monsieur Jacques PETITJEAN et Madame Chantal PHILIPPON.

L'objectif serait de prendre, de préférence des jeunes du village, un garçon et une fille, l'un avant bac et l'autre post bac. Toutefois il faut s'inscrire sur un portail national, donc les demandes peuvent venir de toute la France. Un recrutement local pourra être envisagé en cas d'absence de candidature. Une information sera faite dans le prochain bulletin municipal.

9-3 Sur demande de Madame Marianne BEAUFREZ, en cas de divergence ou d'abstention, le nom de la personne sera noté sur le compte rendu.

9-4 Madame Marianne BEAUFREZ demande des informations sur le dernier recensement. Monsieur le Maire précise qu'il sera présenté au prochain conseil.

9-5 Monsieur le Maire précise que le retour de TVA dont Monsieur le Préfet a parlé lors de sa visite en mairie ne concerne absolument pas les travaux de la maison médicale mais d'autres dossiers notamment l'aménagement du quartier des vergers.

Monsieur Alain FESSLER indique qu'il faut absolument éclaircir ce point, demander une audience à monsieur le préfet et entamer une action en justice si nécessaire car la commune ne peut perdre une telle recette.

9-6 Monsieur Alain FESSLER pose à Monsieur le Maire une question sur la révision de la liste électorale. Monsieur le Maire donnera la réponse de l'État sur ce sujet lors du prochain conseil.

9-7 Monsieur Alain FESSLER fait remarquer que le drapeau français n'est pas placé systématiquement sur les façades des bâtiments publics lors des événements patriotiques.

Monsieur le Maire répond qu'il y a eu un oubli au 11 Novembre et que le drapeau sera installé comme il se doit lors des prochaines commémorations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.

Le Secrétaire de Séance,

Hervé GRISEY.



Le Maire,

René BAZIN.

